

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$3.00 — Etats-Unis, \$3.50  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIV.

No. 2.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 11 JANVIER 1883

## SOMMAIRE

TEXTE : Petite chronique, par J. W. M.—Les sourds-muets.—Le rêve d'Antoinette. conte du jour de l'an pour les petits enfants, par Josephite.—Le déjeuner.—La dame ou le tigre. Choses et autres.—L'ère d'apaisement.—De tout un peu.—Poésie : Les chats, par Stanislas de Guaita.—Envers et contre tout, par André Gérard (suite).—La caisse 5772, par Camille Lemonnier.—Le nouveau Troppmann.—Notes commerciales.—Nouvelles diverses.—Les échecs.—Variétés.—Le jeu de dames.

GRAVURES : La vierge au chapelet.—Type de beauté.—M. Lachaud, célèbre avocat, décédé à Paris.—Le déjeuner, tableau de M. Philippe Rousseau.

## PETITE CHRONIQUE

A PROPOS DES CANDIDATS AUX EXAMENS DU SERVICE CIVIL À ONTARIO

Un humoriste français, ami de Balzac, à qui, dit-on, il avait inspiré plus d'idées, Laurent-Jan, a ainsi défini le bourgeois :

“ En supposant un vase qui, se jetant de lui-même d'un cinquième étage, s'étonnerait de se briser, puis une fois raccommodé se rejeterait de nouveau pour se rebriser, se r'étonner et recommencer toujours avec la même stupidité suivie de la même stupéfaction, on peut se faire une idée à peu près exacte du bourgeois sous la face politique.”

Cette définition du bourgeois français donnée par l'ami de Balzac, peut s'appliquer avec une étonnante exactitude à plus d'un journal d'Ontario.

Se “ jeter ” et se “ rejeter ” sur Québec et ses habitants ; manger du Canadien-Français, est un besoin qui existe à l'état endémique dans la province supérieure. Personne n'ignore ces choses-là.

Le *Sentinel Revier*, de Woodstock — le dernier “ vase ” qui nous est tombé dessus—contenait un tas de choses stupides et stupéfiantes à l'excès. Voyez seulement le dessus : “... Le fait est que Québec est sans espoir en arrière du siècle. Sa population rurale est pauvre, mal élevée...” Le *Times*, de Winnipeg, s'est chargé du raccommodage.

Au cours de l'opération, le journal de la capitale du Nord-Ouest faisait remarquer qu'à Toronto, l'autre jour, lors des examens des candidats au service civil, on avait demandé de partager \$20,000 entre deux personnes, de manière que l'une d'elle eut \$1,000 de plus que l'autre, et que tous les candidats, sans en excepter un seul, avaient répondu que A devait avoir \$11,000 et B \$9,000.

On peut certainement avancer, disait le *Times*, qu'il n'y a pas un gamin fréquentant une école dans la paroisse la plus reculée de la province de Québec qui n'eût pas répondu correctement à cette question.

Le *Times* a raison.

Hier, j'ai pu vérifier au-delà de tout doute l'assertion de notre défenseur de Winnipeg. C'était à Ste-Luce, à l'école modèle dirigée par les demoiselles Dugal. J'avisé un gamin de 7 à 8 ans, et lui pose précisément la question qui a si vivement frappé les aspirants aux emplois publics d'Ontario. Mon gamin un peu étonné d'abord, regarde le plafond un instant comme pour s'inspirer, puis, saisissant tout à coup le crayon de craie traditionnel, trace en un tour de main sur le tableau noir la solution suivante—que je copie textuellement :

\$20,000—\$1,000 : 2—\$9,500, part de B, \$9,500—  
\$1,000—\$10,500, part de A.

Sans doute que l'école de mesdemoiselles Dugal est dirigée avec une rare habileté ; mais, mon Dieu ! combien d'autres petits Canadiens ne rencontrerions-nous pas partout dans nos campagnes les plus reculées qui pourraient en remonter à leurs grands frères d'Ontario !...

Et pourtant, ces grands frères-là, si forts sur la science des nombres, accapareront les emplois publics, soyez-

en sûrs ! Qu'une situation devienne vacante ; arrive une sinécure à donner ; une charge honorifique ou payante quelconque à créer, et allez voir à qui le lot, le plus gros, le meilleur, écherra ? Pas à Jean-Baptiste, assurément.

Devons-nous nous en plaindre ? ma foi, non. Ne sommes-nous pas “ sans espoir en arrière du siècle ! ”...

\* \*

Tristes tout de même ces résultats du monopole établi en faveur d'une race à une autre race formant une même famille. Ils ont été, ils sont ce que l'expérience de tous les temps, dans toutes les carrières, a présenté comme conséquence de l'établissement du privilège, du défaut de concurrence. C'est un fait connu de tout le monde, que le privilège écarte ou ajourne l'emploi d'hommes capables ; il s'oppose à ce qu'ils se fassent connaître et se développent ; il sacrifie leur fortune, leur avenir à quelques titulaires exclusifs. Il crée et favorise la médiocrité, le relâchement, la négligence, par l'absence de cet intérêt, de cette émulation que provoque et qu'entretient le concours de rivaux jeunes, actifs, habiles, qui, pour percer, ont besoin de se distinguer par leurs lumières, leur régularité et leur zèle.

Le privilège est donc injuste envers la race dont il provoque l'exclusion, quels que soient ses talents et son aptitude. Il est nuisible au bon fonctionnement de la machine gouvernementale...

J. W. M.

28 décembre 1882.

## LES SOURDS-MUETS

Nous venons de lire le très intéressant rapport de M. Bélanger sur l'Institut des Sourds-Muets. Nous en extrayons le passage qui suit, dans lequel le sourd-muet est étudié au point de vue de l'enseignement que l'on peut lui donner :

“ On croit assez communément que le sourd-muet de naissance est incapable de s'instruire, et l'on s'obstine à le considérer comme inférieur, sous le rapport intellectuel, à l'entendant-parlant. Rien n'est à la fois plus faux et plus injuste. Depuis qu'un homme de génie, l'abbé de l'Épée, a institué, en France, au siècle dernier, une méthode d'enseignement pour les sourds-muets, il n'est plus guère possible de soutenir, avec quelque apparence de raison, cette opinion que des faits nombreux et éclatants n'ont cessé de démentir.

“ Nous n'hésitons donc pas à affirmer, après les autorités les plus compétentes, que le sourd-muet apporte en naissant les mêmes facultés que l'enfant doué de l'ouïe ; sans doute, son infirmité est une entrave qui contrarie et retarde leur essor ; mais elle ne saurait faire avorter le développement de l'intelligence de l'enfant muet, car, évidemment, l'activité native de l'âme humaine ne peut dépendre de la privation d'un sens.

“ Habitué depuis de longues années au commerce de cette classe d'infortunés, nous avons pu constater que les objets extérieurs, les actions des hommes, le spectacle varié de la nature font sur le jeune sourd-muet les mêmes impressions que sur l'enfant qui entend : ils attirent son attention, frappent son imagination, se gravent dans sa mémoire et fécondent son esprit.

“ L'égalité entre le sourd-muet et l'enfant qui jouit de l'intégrité de ses sens ne cesse, à vrai dire, que lorsque ce dernier entre en possession de la parole, et si, à ce moment critique, on donnait au sourd-muet une éducation adaptée à sa situation particulière, si on exercerait convenablement ses facultés, elles ne seraient en aucune façon arrêtées dans leur développement normal.

“ Privé du sens le plus précieux que la Providence ait départi à l'être humain, le sourd-muet reste souvent pendant plusieurs années, quelquefois pendant toute sa vie, isolé parmi ses semblables, isolé au sein même de sa famille ; mais s'il a l'heureuse fortune de compter parmi les rares élus qui trouvent place au banquet de l'éducation, on voit alors ses facultés, endormies par une longue inactivité, se réveiller de leur assoupissement et se développer dans une mesure surprenante.

“ C'est qu'au fond de cette créature disgraciée réside

une âme intelligente qui, mise en contact avec d'autres âmes qui la comprennent et qu'elle comprend elle-même, brise ses entraves et se déploie avec bonheur dans la sphère des connaissances intellectuelles. L'échange de pensée qui s'établit entre cette âme captive et d'autres âmes déjà plus avancées dans la voie de l'émanicipation, agrandit sans cesse le domaine naguère si borné de son entendement. Des clartés inconnues luisent au milieu des ténèbres épaisses où elle végétait misérablement, elle envisage avec joie les perspectives nouvelles qui se déroulent à ses regards, elle s'y jette avec l'ardeur expansive qui caractérise la jeunesse, en un mot, la vie s'ouvre pour elle et, dans sa surprise et son enthousiasme, elle tremble d'émotion à la pensée de se rendre utile, elle aussi, à la société et à la patrie.

“ Telle est la transformation prodigieuse que nous voyons s'opérer dans les facultés de nos élèves, lorsque les premiers rayons de la science commencent à éclairer leur esprit. Dénier aux sourds-muets l'aptitude à l'instruction est donc se mettre en opposition avec l'évidence même, c'est soutenir une thèse paradoxale que l'expérience dément chaque jour.

“ Ah ! si tous pouvaient participer aux bienfaits de l'éducation ! Mais hélas !—et c'est ici notre douleur—seule une infime minorité d'heureux jouit de ce privilège, tandis que, par suite du manque de locaux suffisants, la masse des sourds-muets continue à gémir dans l'abandon et la détresse ! Peut-on voir, sans être ému jusqu'au fond des entrailles, ces pauvres êtres, capables de s'instruire, végéter dans les ombres de la mort intellectuelle, et tant d'intelligences, animées comme les autres du souffle divin, s'oblitérer dans les froides et sombres régions de l'ignorance ? Rompons-leur donc ce pain de la science qu'ils désireraient de toute l'ardeur de leur âme s'ils pouvaient en connaître la délicieuse saveur. Ouvrons-leur toutes larges les portes d'une institution agrandie où il aurait place pour tous, car tous possèdent un droit égal et tous peuvent acquérir une instruction suffisante.”

L'institution des sourds-muets mérite tout l'encouragement possible du public et du gouvernement. Un pays donne la mesure de son humanité par les efforts qu'il fait pour venir au secours de ces infortunés.

## LE RÊVE D'ANTOINETTE

CONTE DU JOUR DE L'AN POUR LES PETITS ENFANTS

A MA NIECE

Quatre fois j'ai vu, quand c'est le printemps, les grosses branches noires se revêtir de feuilles et, fières de leur nouvelle toilette, l'agiter avec un gai froufrou en se pavanant au-dessus de ma tête ; et les oiseaux, tout joyeux, revenir endormir leurs petits enfants dans leur berceau de mousse neuve, au milieu des feuilles fraîches.

Quatre fois j'ai vu, suspendues aux arbres, les corbeilles renouvelées de fleurs blanches et roses que le petit Jésus y accroche au mois de mai.

Quatre fois aussi depuis ma naissance, le tapis blanc de l'hiver s'est étendu sur la terre nue et laide pour la cacher à nos yeux attristés...

J'ai bien hâte de vous faire part de ce qui me préoccupe ; mais je tenais à vous dire cela auparavant, afin de vous donner une idée de mon âge.

Le calcul n'est pas difficile, et, si vous êtes un peu perspicace, vous avez deviné que j'ai eu mes quatre ans au mois de juillet dernier.

\* \*

C'était la veille du jour de l'an ; il s'agissait pour maman de m'amener à la ville pour m'acheter une coiffure... le petit frère malade l'avait empêchée de s'en occuper plus tôt.

Le détail peut paraître futile, mais il est très important. La suite de mon récit le prouvera.

A deux heures j'étais équipée, mais d'une drôle de façon !...

Ne trouvez-vous pas (je le demande aux personnes de mon âge) que les mamans ont une tendresse bien cha-